



COVID-19, agir pour éviter un scénario catastrophe en Palestine

8 avril 2020



Paris, le 3 avril 2020

Objet : COVID-19, agir pour éviter un scénario catastrophe en Palestine

Monsieur le Ministre,

La pandémie du COVID-19 a des conséquences humanitaires relativement graves partout dans le monde. Nous souhaitons, malgré tout, attirer votre attention sur une situation singulière qui risque de se détériorer très rapidement : celle de la population palestinienne vivant sous occupation, et en particulier celle de Gaza, sous blocus depuis 13 ans.

A ce jour, plus de **160 cas** ont été recensés en Cisjordanie et à Gaza, avec une progression très rapide attendue.

Dans la bande de Gaza, l'OMS indique que les hôpitaux ne disposent que d'une cinquantaine de respirateurs pour adultes et de 1,7 lit pour 1 000 habitants, pour une population totale de plus de deux millions de personnes. L'expert de l'ONU sur la situation des droits de l'Homme en Territoire palestinien occupé Michael Lynk a **exprimé** son inquiétude particulière sur le potentiel impact du virus sur Gaza dont le système de santé s'effondre déjà à cause du blocus israélien. « Ses stocks de médicaments essentiels sont chroniquement faibles. Ses sources naturelles d'eau potable sont largement contaminées. Son système électrique fournit de l'énergie de façon sporadique. Une pauvreté profonde dans des conditions socio-économiques épouvantables règne dans toute la bande de Gaza », a-t-il rappelé. En outre, la population est physiquement plus vulnérable à cause d'une malnutrition accrue, de maladies chroniques non traitées répandues et d'une densité très élevée.

En Cisjordanie dont Jérusalem-Est, les Palestiniens continuent d'être la cible de violations graves des droits de l'Homme directement liées à la situation sanitaire : **confiscation** ou destruction de matériel sanitaire, arrestations arbitraires, surveillance électronique renforcée, etc. Il n'y a pas non plus de trêve dans l'entreprise de dépossession et d'oppression du peuple palestinien : alors que partout dans le monde les autorités se consacrent à la lutte contre la pandémie, Israël déploie une énergie considérable pour continuer et amplifier les violations du droit : destruction de maisons, de cultures, confiscation de terres, construction du Mur, construction de routes coloniales etc.

Les colons, quant à eux, continuent de harceler la population palestinienne y compris – comme le font certains soldats – en **crachant** sur les véhicules et les infrastructures de villages, quartiers ou villes palestiniennes.

Les détenu·e·s, victimes de négligence médicale, sont **gravement exposé·e·s** au COVID-19 et subissent de nouvelles restrictions disproportionnées, comme **l'a rappelé** l'association de défense des droits de l'Homme Addameer. Les réfugié·e·s, vivant dans des conditions de vie précaires et dans une densité très forte dans

les camps, sont également très exposé·e·s.

En Israël, les autorités négligent également leur concitoyen·e·s palestinien·e·s quand bien même une proportion importante de médecins et personnels de santé palestiniens sont aux premières lignes dans les hôpitaux israéliens. Au début de l'épidémie, les autorités ne publiaient les instructions sanitaires liées au virus qu'en hébreu (avec des options Français et Anglais), alors que 21 % de sa population est arabophone.

La situation est urgente. Partout, certes, mais la Palestine est déjà lourdement affectée par le quotidien de l'occupation, elle doit faire l'objet d'une attention particulière.

En tant qu'Etat tiers aux Conventions de Genève et garante du droit international, la France, doit, aussi bien au niveau bilatéral qu'au sein des instances régionales et internationales que sont l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies :

- **rappeler à Israël son devoir, en tant que puissance occupante, d'utiliser les « mesures préventives nécessaires pour combattre la propagation des maladies contagieuses et des épidémies » en vertu de l'article 56 de la IV^e Convention de Genève.** Cela inclut notamment d'acheminer le matériel nécessaire disponible (kits de dépistage, tenues de protection etc.) dans le Territoire palestinien occupé, en particulier la bande de Gaza et les camps de réfugiés, d'organiser le transfert de malades palestiniens dans des hôpitaux israéliens quand la situation l'exige, **protéger les détenu·e·s et libérer les plus vulnérables (personnes âgées, malades, enfants, femmes) ;**
- utiliser tous les moyens à sa disposition – y compris les mesures de rétorsion prévues par le droit international – pour obtenir la **levée du blocus de la bande de Gaza ;**
- rappeler à Israël son **obligation de non-discrimination dans l'accès au droit à la santé et la liberté de circulation** envers ses citoyens, qu'ils soient juifs israéliens ou palestiniens ;
- **apporter une aide d'urgence aux institutions et aux organisations de santé opérant à Gaza.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre profonde considération.

M. François Leroux, Président de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

- Emplacement : [Vous êtes ici : Accueil > Qui sommes-nous ? > Les courriers de la Plateforme >](#)
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/COVID-19-agir-pour-eviter-un-scenario-catastrophe-en-Palestine>